

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-40

## **AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES DE MOISSAC, MONTBARLA, MONTECH, PUYGAILLARD DE LOMAGNE ET COMMUNAUTE DE MONTAUBAN - 3 RIVIERES**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

### **I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

### **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

### **III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS  
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

<b>COMMUNE PROJET</b>	<b>POPULATION TOTALE</b>	<b>COUT EN €H.T.</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.</b>	<b>TAUX DE SUBVENTION</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE</b>
<b>1) MONTBARLA</b> Extension de l'éclairage public - installation de mobilier urbain et plantation de végétaux	179	13 599 €	13 599 €	54 %	<b><u>7 343 €</u></b>
<b>2) MONTECH</b> Création d'un parking réservé au personnel et aux enseignants du deuxième groupe scolaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07	3 122	20 088 €	19 000 €	12 %	<b><u>2 280 €</u></b>
<b>3) MONTECH</b> Mise en place d'une clôture et plantation de divers arbustes au 2ème groupe scolaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07	3 122	66 873 €	19 000 €	12 %	<b><u>2 280 €</u></b>

**DEMANDES DE SUBVENTIONS  
PRESENTEES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS**

<b>COMMUNE PROJET</b>	<b>POPULATION TOTALE</b>	<b>COUT EN €H.T.</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.</b>	<b>TAUX DE SUBVENTION</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE</b>
<b>4) COMMUNAUTE DE MONTAUBAN - 3 RIVIERES</b> Aménagement d'une piste piétons et cycles - voie de Lexos- 2ème tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat d'agglomération 3ème programmation - Année2/phase2.	-	89 464	89 464	15 %	<b><u>13 419 €</u></b>
<b>5) MOISSAC</b> Création de deux aires de jeux <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - année 3 - phase 1/2007.	-	74 000	74 000	20 %	<b><u>14 800 €</u></b>
<b>6) PUYGAILLARD DE LOMAGNE</b> Achèvement de l'embellissement de la traverse du village - 2ème tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - année 3/2007.	62	37 752	19 000	54 %	<b><u>10 260 €</u></b>

**TOTAL..... : 50 382 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007 .....	<b>500 000 €</b>
Engagé à la précédente commission permanente .....	<b>199 548 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>50 382 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours .....	<b>249 930 €</b>
Disponible .....	<b>250 070 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-40

**AIDE DU DEPARTEMENT  
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**  
COMMUNES DE MOISSAC, MONTBARLA, MONTECH, PUYGAILLARD DE  
LOMAGNE ET COMMUNAUTE DE MONTAUBAN - 3 RIVIERES

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 50 382 €:

*demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) MONTBARLA Extension de l'éclairage public - installation de meublier urbain et plantation de végétaux	179	13 599 €	13 599 €	54 %	<u>7 343 €</u>
2) MONTECH Création d'un parking réservé au personnel et aux enseignants du deuxième groupe scolaire	3 122	20 088 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 10.01.07

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>3) MONTECH</b> Mise en place d'une clôture et plantation de divers arbustes au 2ème groupe scolaire <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 10.01.07	3 122	66 873 €	19 000 €	12 %	<b><u>2 280 €</u></b>

*demandes de subventions présentées dans le cadre d'un contrat de pays*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>4) COMMUNAUTE DE MONTAUBAN - 3 RIVIERES</b> Aménagement d'une piste piétons et cycles - voie de Lexos- 2ème tranche <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre du contrat d'agglomération 3ème programmation - Année2/phase2.	-	89 464	89 464	15 %	<b><u>13 419 €</u></b>
<b>5) MOISSAC</b> Création de deux aires de jeux <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - année 3 - phase 1/2007.	-	74 000	74 000	20 %	<b><u>14 800 €</u></b>
<b>6) PUYGAILLARD DE LOMAGNE</b> Achèvement de l'embel- lissement de la traverse du village - 2ème tranche <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - année 3/2007.	62	37 752	19 000	54 %	<b><u>10 260 €</u></b>
<b>TOTAL.....</b>					<b>: 50 382 €</b>

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,